



Énergies

Proches de vous,
engagés pour un avenir durable.

optisolar L'autoconsommation collective, une solution gagnant-gagnant.

Des solutions qui optimisent
votre rentabilité et profitent
aux consommateurs·trices



Énergies &
fluides



Économies &
subventions



Renouvelable &
transition

Plus d'informations sur yverdon-energies.ch



Qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?

L'autoconsommation collective permet de partager l'électricité solaire produite localement au sein d'un bâtiment ou d'un quartier. Les participant-es peuvent ainsi consommer une énergie 100% renouvelable et plus avantageuse.

En tant que propriétaire de l'installation, vous pouvez revendre cette énergie aux résident-es à un prix que vous définissez.

Les bénéficiaires de cette énergie peuvent être les locataires d'un immeuble, les copropriétaires d'une PPE ou des entreprises.

Pour maximiser cette auto-consommation, il est possible de mettre cette énergie solaire à disposition des bâtiments avoisinants. Ceux-ci doivent être raccordés par le même point de raccordement.



Les avantages de l'autoconsommation



**Vous optimisez la rentabilité
de votre installation photovoltaïque.**

**Vous favorisez la consommation d'énergie
100% renouvelable et locale à un prix plus
avantageux que celui des tarifs régulés.**

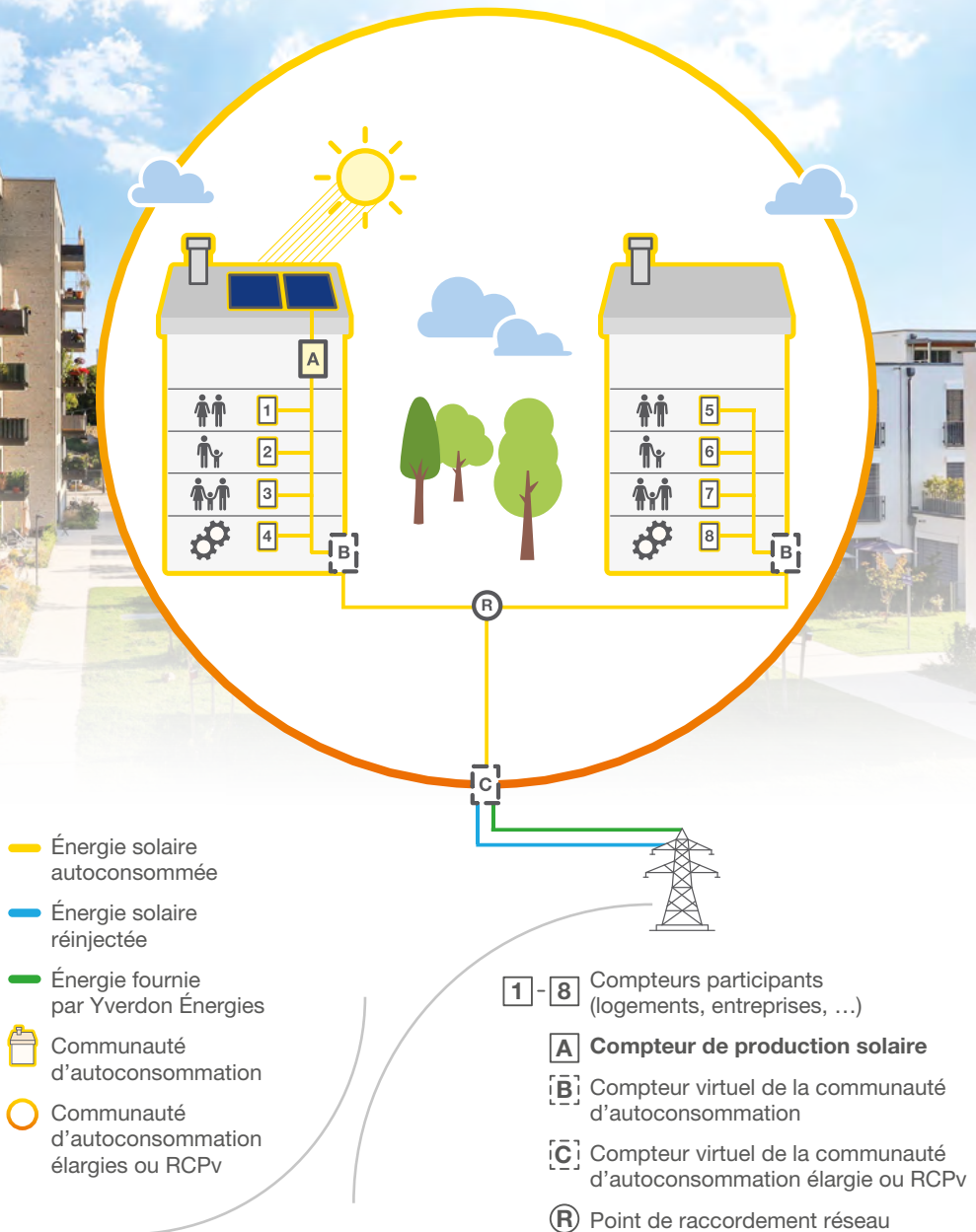


**Vous renforcez l'attractivité
de votre bien immobilier.**

**Vous réduisez les factures
des participant·es en diminuant
l'énergie soutirée au réseau.**



Comment fonctionne l'autoconsommation ?



L'autoconsommation est la part de l'énergie électrique produite par votre installation photovoltaïque qui est directement consommée par les membres.



Plus le nombre de consommateurs·trices est élevé, plus la part d'autoconsommation électrique est grande.

La nuit ou lorsque la centrale photovoltaïque ne couvre pas les besoins, l'électricité est fournie par le réseau.



La part d'énergie produite et non consommée par les membres est injectée dans le réseau et rachetée par Yverdon Énergies.

Choisissez la solution d'autoconsommation...

La communauté d'autoconsommation (CA et CA élargie)

La CA

- ✓ Permet aux propriétaires et aux membres de consommer l'énergie solaire produite dans un même bâtiment.
- ✓ Idéal pour des logements collectifs ou un bâtiment isolés.

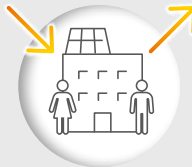
La CA élargie

- ✓ Cet élargissement de la CA permet de regrouper plusieurs bâtiments connectés par le même point de raccordement ou la même station de transformation.
- ✓ Idéal pour optimiser l'autoconsommation dans des quartiers d'habitation ou des zones industrielles.

Les particularités des communautés d'autoconsommation :



Flexible et simple
à mettre en place



Un-e participant-e
peut rejoindre ou
quitter facilement
la communauté



Pas d'avenant
au contrat de bail



Peu de contraintes
dans la fixation
des tarifs de revente
aux membres

qui répond le mieux à vos besoins !

Le réseau de consommation propre (RCPv)

Le RCP virtuel (RCPv)

- ✓ Le RCP virtuel réunit, autour d'au minimum une centrale solaire, un ou plusieurs biens immobiliers, à condition qu'il soient connectés au même point de raccordement ou à la même station de transformation.

Les particularités des RCPv :



L'intégration d'un-e membre au RCPv est régit par un contrat de bail



Vous maîtrisez votre retour sur investissement



Le tarif de revente aux membres ne doit pas dépasser 80% du tarif du fournisseur



Possibilité de faire valoir votre éligibilité au marché libre de l'électricité en cas de soutirage cumulé > 100'000 kWh



La puissance de production doit représenter minimum 10% de la puissance de raccordement des participant-es

Une solution rentable pour toutes et tous !

✔ Producteurs·trices

Vous vendez votre énergie solaire aux locataires à un tarif fixe potentiellement plus élevé que celui auquel Yverdon Énergies vous la rachète.

✔ Vous augmentez la part d'énergie solaire auto-consommée par les membres de votre regroupement ou votre communauté. Yverdon Énergies rachète le surplus de votre production solaire.

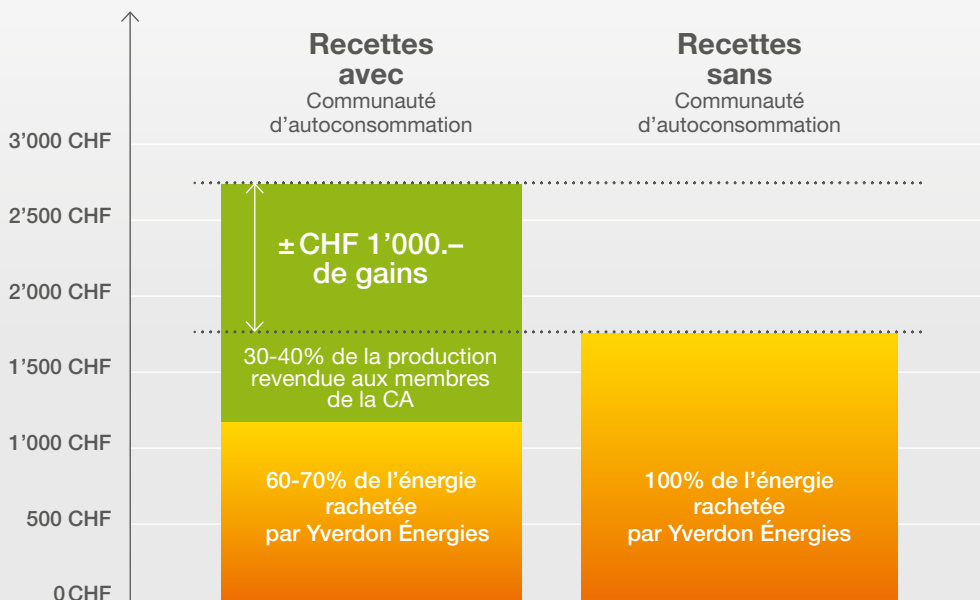
✔ Consommateurs·trices

Plus les participant.es autoconsomment, plus leur facture est réduite.

✔ Ils bénéficient d'une part d'énergie 100% renouvelable et locale.

Exemple de recettes des ventes d'énergies pour une CA :

Immeuble de 5 logements avec une production photovoltaïque annuelle de 14'000 kWh :



Tarifs et prestations 2025



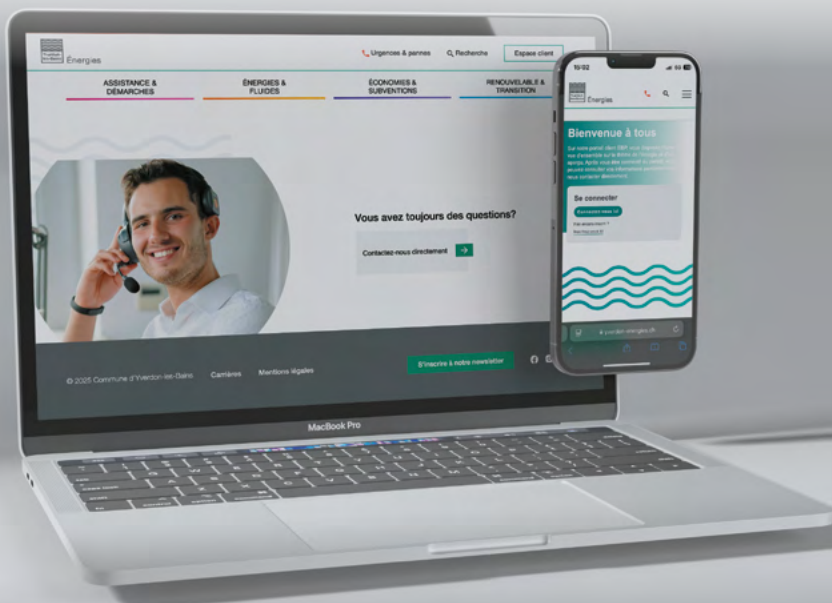
Catégorie	Prestations	Prix TTC	
		CA et CA élargies	RCPv
Frais uniques Mise en œuvre technique et administrative	Activation	CHF 162.15	CHF 300.00
	Changement de tarif	CHF 21.62 par participant·e	
Frais récurrents Gestion administrative	Gestion des données, décomptes et facturation	3.24 cts./kWh autoconsommé*	CHF 80.00/an par compteur
Recettes Vente de la production solaire	Auto-consommation	Tarif maximum** 36.68 cts./kWh e-Eco BT simple 35.86 cts./kWh e-Eco BT double	Tarif maximum** 30.14 cts./kWh e-Eco BT simple 29.49 cts./kWh e-Eco BT double
	Injection (énergie et GO)	13.70 cts./kWh	

*Prix sur demande pour les installations avec une puissance > 100kWh.

** Le tarif de revente maximum est déterminé sur la base du tarif d'approvisionnement en électricité.
Prix sur demande pour les tarifs Puissance A et B.

Une gestion claire et transparente pour toutes et tous !

- ✔ Nous nous chargeons de la facturation de la totalité de la consommation des membres de votre CA, CA élargie ou RCPv.
- ✔ Les propriétaires de l'installation solaire peuvent distinguer sur leur relevé la quantité d'énergie (en kWh et CHF) autoconsommée par les membres, l'énergie refoulée sur le réseau ainsi que les frais récurrents.
- ✔ Chaque locataire reçoit d'Yverdon Énergies sa facture d'électricité précisant la part d'énergie solaire et la part d'énergie soutirée au réseau avec leur prix respectif.



Yverdon-les-Bains Énergies vous accompagne

1

Prise de contact

- Contactez nous pour des conseils et une offre personnalisée.
- Sur demande, nous vous fournissons le périmètre possible de votre CA élargie ou RCPv.

2

Mise en œuvre technique

- Nous nous chargeons d'effectuer la validation technique liée à la mise en œuvre de la solution d'autoconsommation souhaitée.
- Si nécessaire, nous remplaçons gratuitement vos compteurs par de nouveaux compteurs intelligents.

3

Gestion administrative

- Une fois votre installation photovoltaïque en service, un délai de 1 à 3 mois est requis pour la mise en place de la solution d'autoconsommation retenue.
- Les participant·e·s de votre regroupement seront informé·e·s par courrier de leur participation.
- Nous nous chargeons des décomptes et de la facturation.

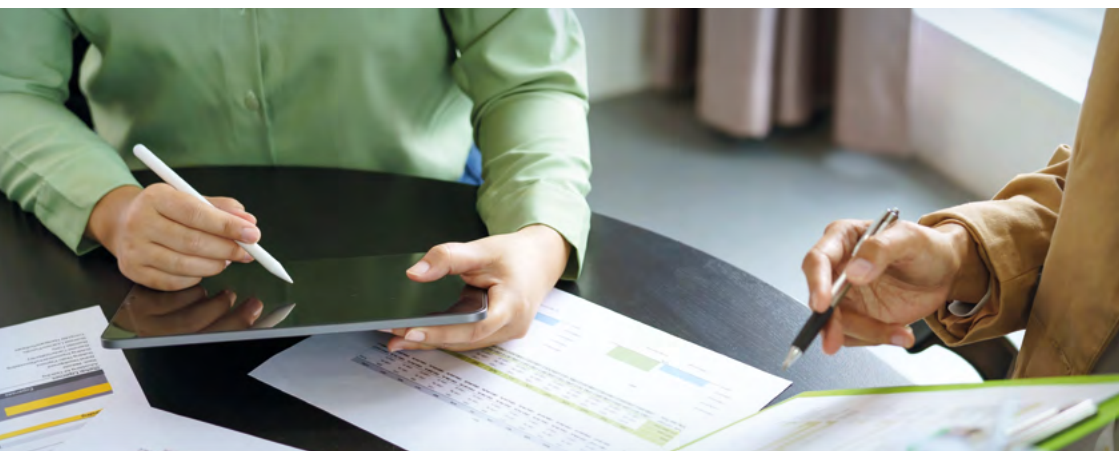


Énergies

Proches de vous,
engagés pour un avenir durable.

Voulez-vous en savoir plus sur cette solution ?

Contactez notre support client qui se fera un plaisir de vous guider
dans la mise en place de votre projet.



E-mail à optisolar@ylb.ch
Téléphone au **+41 24 423 65 55**



Scannez le QR-code
et découvrez directement
la solution complète !

Plus d'informations sur yverdon-energies.ch



Rue de l'Ancien-Stand 2 | CH – 1401 Yverdon-les-Bains
T. 024 423 65 55 | se@ylb.ch

Horaires : 07h30 – 12h00
13h30 – 16h30